

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-701527

M360

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 012285 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BERRADA YASSINE

Date de naissance : 12/08/1976

Adresse : 20 Rue Tolbière

Tél. : 0561447182 Total des frais engagés : 1607,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/04/2022

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection dermatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 19/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/04/22 CS			300 dh	INP : Dr. Imane BENNANI Dermatologue 64, Bd. Al Abidrahmane 3ème Etage Beauséjour Casablanca 1024941 Tél: 052236624051024941 INF: 002191499000012 CE: 00219149900012 IF: 15227801 TP: 34880280

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie TELEODROME BENJELLOUN Salma	01/04/22	473,60
Docteur en Pharmacie 16, Rond Point des Sports Casablanca - Tel: 0522385501 N. Salma	TELEODROME	833,50
Docteur en Pharmacie.		

ANALYSES-RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

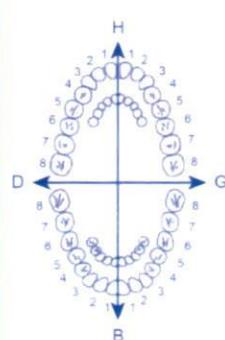
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

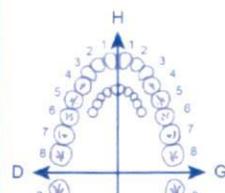
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []



ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



Dr IMANE BENNANI

Dermatologie Médicale, Esthétique et Interventionnelle

ORDONNANCE

14/04/2022

BERRADA YASSINE

220.00x3

clobex shampoing (3flacons): 2 fois par semaine. Appliquer sur le cuir chevelu sec. laisser agir 15min puis rincer

3mois

34170 *5
skinosalic lotion (5flacons) : tous les autres soirs pdt 2mois sans rincer

puis 1 soir/ 2 pdt 1mois

733,00

*Dr. Imane BENNANI
Dermatologue
64 Bd. Sidi Abd - Salma Géme étagé
Beauséjour - Casablanca
Tél: 0522 36 62 62 / 0522 36 62 94
INPE : 00219149900012
ICE : 00219149900012
IF : 15227881
TP : 34800280*

LOT : 3408
UT. AV : 09 - 24
P. P.V : 34 DH 70

LOT : 3408
UT. AV : 09 - 24
P. P.V : 34 DH 70

LOT : 3408
UT. AV : 09 - 24
P. P.V : 34 DH 70

Skinosalic®

LOT : 3408
UT. AV : 09 - 24
P. P.V : 34 DH 70

LOT : 3408
UT. AV : 09 - 24
P. P.V : 34 DH 70

Skinosalic®

Diplôme d'études spécialisées de dermatologie et vénérologie, Université Toulouse III

Diplôme interuniversitaire des maladies systémiques, Montpellier et Paris VI

Diplôme interuniversitaire de dermatologie pédiatrique, Nice

Diplôme universitaire de pathologie

Diplôme interuniversitaire de derm

DISTRIBUE PAR
LES LABORATOIRES SOTHÉMA
PPV : 220.00 DH

DISTRIBUE PAR
LES LABORATOIRES SOTHÉMA
PPV : 220.00 DH

DISTRIBUE PAR
LES LABORATOIRES SOTHÉMA
PPV : 220.00 DH



Dr IMANE BENNANI

Dermatologie Médicale, Esthétique et Interventionnelle

- Diplôme d'études spécialisées de dermatologie et vénérologie, Université Toulouse III
 Diplôme interuniversitaire des maladies systémiques, Montpellier et Paris VI
 Diplôme interuniversitaire de dermatologie pédiatrique, Nice
 Diplôme universitaire de pathologie et chirurgie du cuir chevelu, Paris VI
 Diplôme interuniversitaire de dermatologie esthétique, Versailles

ORDONNANCE

01/04/2022

Date

BERRADA YASSINE

220.00

clobex shampoing: 2 fois par semaine. Appliquer sur le cuir chevelu sec. laisser agir 15min puis rincer

34.70

skinosalic lotion : tous les soirs pdt 1 mois sans rincer

pour les mains:

32.50

diprosone creme tous les soirs 1 semaine

puis 1 soir/2 1semaine

10.40

laver les mains avec **creme lavante hydratante cerave ou pain surgras cerave**

26.00

hydrater dans la journée avec **cerave creme main**

473.60


Pharmacie VELODROME
 BENJELLOUN Salma
 Docteur en Pharmacie
 16, Rond Point des Sports
 Casablanca - Tél: 0522 36 20 65

Dr. Imane BENNANI
 Dermatologue
 64 Bd. Sidi Abderrahman 3ème étage
 Beauséjour - Casablanca
 Tél: 0322 36 62 61

INPE 051024941
 ICE : 002191499000012
 IF 15227881
 TP 34800280

0522 366 261 / 0612 716 310

Contact@dermatologiebernani.ma

www.dermatologiebernani.ma

64 Bvd Sidi Abderrahman, 3ème étage, résidence Misselma, Casablanca

Tram: ligne T1, station Beauséjour